



## Des toits d'entreprises durables et rentables grâce à Enelys

Avez-vous déjà eu l'occasion d'aller voir sur le toit de votre Cora ou de votre Decathlon ? Sans doute pas. Mais si ç'avait été le cas, vous auriez découvert des milliers de panneaux photovoltaïques. Équiper de la sorte les toits de grands magasins ou d'autres entreprises est la raison d'être d'Enelys, la société créée en 2011 par Christophe Guisset, Manoël Ancion et Roland de Schaetzen. Enelys a été soutenue dès le départ par Belfius, à travers Belfius Lease. Nous avons rencontré deux de ces entrepreneurs pionniers de la transition énergétique en compagnie d'Assia El Hamli de Belfius Lease et de Jean-Pol Jockir, Corporate Banker.



Christophe Guisset, Enelys.

### Comment est née votre entreprise ?

**Christophe Guisset (CG)** : « Nous nous sommes retrouvés, avec mes associés, en termes de complémentarité des compétences et autour de cette idée : développer un projet avec un impact sociétal important en termes de développement durable et de production d'énergie renouvelable. Il y avait une opportunité sur le marché dans le sud du pays et cela ne nous a pas échappé. »

**Manoël Ancion (MA)** : « Le démarrage s'est fait avec un premier grand projet en Wallonie sur une quinzaine de sites avec le groupe Mestdagh. Cela nous a permis de pouvoir lancer notre activité, notre offre et, ensuite, de pouvoir la décliner auprès de nombreux clients, que ce soit des entreprises liées à la distribution, comme Mestdagh, Cora, Match, Decathlon et Trafic, ou à l'industrie, comme AGC et UCB Pharma. »

« Notre intervention permet à nos clients de franchir le pas de la production énergétique verte sans qu'ils aient à détourner des ressources de leur vrai métier. »

### Que proposez-vous exactement à vos clients ?

**MA :** « Nous intervenons auprès d'eux en tant que tiers-investisseur. Suivant ce principe, nous leur offrons une solution clés en main pour la production d'électricité photovoltaïque. Nous nous occupons des aspects administratifs et du financement, installons les panneaux, mettons l'électricité produite à leur disposition et, enfin, assurons la maintenance et le suivi de l'installation. En contrepartie, nos clients nous versent une redevance et nous cèdent les certificats verts générés par l'installation. »

**CG :** « Au bout de dix ans, ils récupèrent cette dernière qui fonctionnera sans problème encore pendant des années. Notre intervention leur permet de franchir le pas de la production énergétique verte sans qu'ils aient à détourner des ressources de leur vrai métier. Nos clients bénéficient d'une garantie de performances très solides durant 20 ans grâce à notre partenaire technique ENGIE Fabricom. »

### Combien de panneaux photovoltaïques avez-vous installés jusqu'à présent ?

**MA :** « On a installé 16 mégawatts-crête (*Le nombre de watts-crête reflète la puissance maximale qu'une installation peut fournir dans des conditions de température et d'ensoleillement standardisées - NDLR*). Ça représente 65 000 panneaux sur 90 sites, industriels ou commerciaux, pour un montant d'investissement de 28 millions d'euros. Et nos installations génèrent 4 millions de chiffre d'affaires. »

**CG :** « Elles permettent également d'économiser la production de CO<sub>2</sub> d'une voiture qui ferait 62 millions de kilomètres par an. Cela représente 6 500 tonnes de CO<sub>2</sub> ou 4 000 fois l'émission annuelle d'un ménage belge. »

### Des chiffres auxquels vos clients sont également sensibles, je suppose ?

**MA :** « Oui. Et, en plus, on constate que ces projets photovoltaïques permettent de faire évoluer les mentalités de nos clients. Une dynamique s'installe au sein de l'entreprise pour trouver encore d'autres solutions et d'autres pistes pour économiser l'énergie ou produire durablement. Il peut s'agir de projets de relighting, de cogénération, d'isolation... »

### Pourquoi avoir choisi Belfius Lease pour votre financement ?

**CG :** « Belfius a été notre premier partenaire bancaire. Il nous a suivis sur le premier projet initié avec le groupe Mestdagh. Nous avons pu compter sur un état d'esprit favorable au sein de la banque pour faire aboutir ce type de projet lié à l'énergie renouvelable. Un climat de confiance mutuelle s'est installé et s'est renforcé au fil des projets. »

**Jean-Pol Jockir :** « Pour Belfius, le moment clé a été le premier projet. Nous avons déjà un know-how grâce aux projets que nous avons accompagnés au nord du pays. Il fallait adapter notre modèle à la législation en vigueur en Wallonie. Et, là, nous avons pu constater que nous avions avec Enelys des partenaires très professionnels qui maîtrisent la réglementation sur le bout des doigts. Par ailleurs, ce qui a facilité les choses, c'est que le groupe Mestdagh est un client Corporate de la banque. »

### C'est un leasing financier (voir encadré) qui a été proposé à Enelys ?

**Assia El Hamli :** « Oui, c'est une technique de financement par laquelle Belfius Lease achète l'installation photovoltaïque sur les spécifications d'Enelys. Propriétaires à part entière de celle-ci, nous demandons donc moins de garanties que pour un crédit

d'investissement. L'investissement figure dans le bilan d'Enelys. C'est un avantage pour les clients d'Enelys aussi, s'ils veulent faire du hors-bilan. Le photovoltaïque est non seulement durable, mais aussi financièrement avantageux. Il permet de produire de l'énergie et de faire des économies sur la facture d'électricité. Pour ce type d'équipement, nous proposons une formule de leasing flexible : les remboursements dépendent de la saison et restent donc en phase avec les revenus des installations. Comme la durée de vie de celles-ci est estimée à 25 ans et qu'elles produiront de l'électricité pendant de nombreuses années encore après le leasing, elles constituent vraiment un investissement intéressant. »



Manoël Ancion, Enelys

« On constate que ces projets photovoltaïques permettent de faire évoluer les mentalités de nos clients. »

## Comment Enelys peut-elle encore se développer à l'avenir ?

**MA** : « Sur l'ensemble des panneaux photovoltaïques installés en Wallonie, il y avait encore, jusqu'au début de l'année passée, une proportion de 90 à 95 % pour le résidentiel et de 5 à 10 % pour les toits d'entreprise. Il y a encore beaucoup de toits qui ne sont pas équipés. Ces zones "inoccupées" peuvent apporter une valeur ajoutée au niveau environnemental puisqu'on rentabilise un espace qui resterait vide sinon. De plus, les entreprises utilisent désormais également leurs terrains pour y faire placer des installations photovoltaïques au sol. On finalise aussi un projet avec un hôpital pour l'équiper avec une installation photovoltaïque. »

**CG** : « Nous avons deux voies de croissance devant nous. D'une part, on peut lancer une série de projets à l'international dans ce qu'on réalise déjà, du photovoltaïque sur les toits d'entreprises ou au sol. D'autre part, nous pouvons développer, sur notre zone de déploiement actuelle, des solutions alternatives de production d'énergie ou d'économies d'énergie suivant le mode du tiers-investisseur. »

### ENELYS

**Création** : 2011

**Siège social** : Braine-l'Alleud

**Personnel** : trois associés et une responsable administrative

**Chiffre d'affaires** : 4 millions d'euros

**Montants investis** : 28 millions d'euros

**Activités** : tiers-investisseur et développeur de projets de production d'énergie verte ou d'économies d'énergie.



## QU'EST-CE QUE LE LEASING FINANCIER ?

Le preneur en leasing choisit le bien selon ses besoins, la société de leasing l'achète et le loue au preneur en leasing. L'option d'achat permet au preneur en leasing de devenir propriétaire du bien au terme du contrat.

### Quels en sont les avantages ?

- Financement à 100 % du prix du matériel TVA incluse
- Amortissement du bien et déduction des intérêts compris dans les loyers
- Flexibilité : moins de garanties exigées que pour un crédit classique et liberté de choisir la marque, le type de matériel, le fournisseur, la durée...
- N'est pas porté à l'actif du bilan : endettement et solvabilité garantie (valable uniquement pour un leasing hors bilan)
- Base imposable diminuée : loyers enregistrés comme frais généraux (valable uniquement pour un leasing hors bilan)